



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative
CACE/404

Le 15 janvier 2007

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

Objet: Assemblée des radiocommunications de 2007 (AR-07)

1 Comme le Secrétaire général l'a annoncé dans les Lettres circulaires N° 148 et DM-06/1041, datées du 28 novembre 2006, une Assemblée des radiocommunications aura lieu du 15 au 19 octobre 2007, immédiatement avant la Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-07). L'objet de la présente Circulaire administrative est de fournir aux membres de plus amples informations sur cette Assemblée, afin de les aider dans leur travail de préparation.

2 Le rôle et les fonctions de l'Assemblée des radiocommunications sont définis dans l'article 13 de la Constitution et dans l'article 8 de la Convention. Les méthodes de travail sont décrites au § 1 de la Résolution UIT-R 1-4.

3 Les conditions d'invitation et d'admission à l'Assemblée des radiocommunications sont énoncées dans l'article 25 de la Convention et sont conformes aux dispositions de la Résolution 6 (Kyoto, 1994) de la Conférence de plénipotentiaires.

4 Conformément au § 7.1 de la Résolution UIT-R 1-4, seront publiés comme documents préparatoires de l'Assemblée:

- les projets de texte élaborés par les Commissions d'études, pour approbation;
- un rapport du Président de chaque Commission d'études et de la Réunion de préparation à la Conférence (RPC) rendant compte des activités de la Commission depuis la précédente Assemblée, ainsi qu'une liste, établie par le Président de chaque Commission d'études, des Questions qui n'ont fait l'objet d'aucune contribution pendant la période mentionnée au § 1.7 (Résolution UIT-R 1-4). S'il estime qu'une Question doit être maintenue, le Président concerné doit justifier sa position;
- un rapport du Directeur, qui doit contenir des propositions relatives au programme de travail futur;
- une liste des Recommandations adoptées depuis la dernière Assemblée des radiocommunications;

- les contributions soumises par les Etats Membres et les Membres du Secteur à l'Assemblée des radiocommunications.

5 L'Assemblée des radiocommunications conduit ses activités en créant des commissions spéciales, conformément au § 1.1 de la Résolution UIT-R 1-4. On trouvera dans l'Annexe 1 la structure provisoire de ces commissions, laquelle sera examinée par les Chefs de délégation avant l'ouverture de l'Assemblée.

6 Les contributions aux travaux de l'Assemblée des radiocommunications seront traitées conformément aux dispositions de la Résolution UIT-R 1-4 et seront publiées sur le site suivant:

<http://www.itu.int/ITU-R/conferences/ra/ra-07>.

Un exemplaire de chaque contribution doit être envoyé par courrier électronique au Bureau des radiocommunications, à l'adresse suivante:

rsg-ra07@itu.int

La date limite de soumission des contributions est fixée au 8 octobre 2007, à 16 heures UTC. Toutefois, pour qu'elles puissent être traduites, les contributions devraient être envoyées au moins trois mois avant la tenue de l'Assemblée, autrement dit le 15 juillet 2007 au plus tard. En ce qui concerne les contributions reçues après cette date, le secrétariat ne peut s'engager à ce qu'elles soient disponibles à l'ouverture de l'Assemblée dans les six langues de l'Union.

Il convient de noter que, conformément à la Résolution UIT-R 1-4, les contributions qui ne sont pas disponibles pour les participants à l'ouverture de l'Assemblée ne seront pas examinées.

7 Un seul envoi des contributions sur CD-ROM est prévu, début septembre 2007. Il sera demandé aux délégués, au moment de leur inscription sur place, s'ils souhaitent recevoir des documents sur support papier pendant l'Assemblée. Les délégués sont priés de limiter, dans toute la mesure possible, le volume des documents papier utilisés. Un CD-ROM contenant tous les documents disponibles sera remis à chaque participant le jour de l'ouverture.

8 L'inscription sur place des délégués participant à l'Assemblée débutera à 8 heures au Centre international de conférences de Genève (CICG). La séance d'ouverture commencera à 10 heures le 15 octobre 2007, après une réunion des Chefs de délégation à 9 heures. On trouvera des renseignements sur la préinscription en ligne à l'Annexe 2.

9 Réservation d'hôtel

L'UIT a pu obtenir des tarifs préférentiels auprès d'hôtels à Genève pour les délégués qui participent à ses réunions. La liste de ces hôtels, ainsi qu'un formulaire de réservation, **à adresser directement à l'hôtel**, sont disponibles à l'adresse: <http://www.itu.int/travel/index.html>.

10 Visas

Nous vous rappelons que, pour les ressortissants de certains pays, l'entrée et le séjour sur le territoire de la Suisse sont soumis à l'obtention d'un visa. Ce visa doit être demandé et obtenu de la représentation de la Suisse auprès de votre pays (ambassade ou consulat) ou, à défaut, de celle la plus proche de votre pays de départ. En cas de problème, l'Union peut, sur demande officielle de l'administration ou de la société que vous représentez, intervenir auprès des autorités suisses compétentes pour faciliter l'émission de ce visa.

Les demandes de visa doivent nous parvenir sous couvert d'une lettre officielle de l'administration ou de la société que vous représentez. Cette lettre doit préciser votre nom et vos fonctions, votre date de naissance, votre numéro de passeport, ainsi que ses dates de délivrance et d'arrivée à expiration. Elle doit être accompagnée d'une photocopie de votre passeport et de l'avis de confirmation de votre inscription, le tout devant être envoyé par télécopie au numéro +41 22 730 6600 à l'Unité des documents et réunions de l'UIT-R, bureau V.434, à l'attention de Mme L. Kocher. Veuillez noter que l'Union a besoin d'au moins une semaine pour traiter tous les documents nécessaires à l'obtention d'un visa.

Valery Timofeev
Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexe 1: Proposition d'organisation de l'Assemblée des radiocommunications

Annexe 2: Informations concernant l'inscription des participants

Distribution:

- Administrations des Etats Membres et Membres du Secteur des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Président et Vice-Présidents du Groupe consultatif des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe 1

Proposition d'organisation de l'Assemblée des radiocommunications

Commission 1 – Commission de direction

Cette Commission est composée du Président et des Vice-Présidents de l'Assemblée ainsi que des Présidents et Vice-Présidents des Commissions.

Mandat: coordonner toutes les activités afférentes au bon déroulement des travaux et établir l'ordre et le nombre des séances, en évitant, si possible, toute simultanéité étant donné la composition restreinte de certaines délégations.

Commission 2 – Contrôle budgétaire

Mandat: apprécier l'organisation et les moyens d'action mis à la disposition des délégués, examiner et approuver les comptes des dépenses encourues pendant toute la durée de l'Assemblée et présenter à la séance plénière le rapport indiquant le montant estimé des dépenses totales de l'Assemblée, ainsi que du coût d'exécution des décisions prises par cette Assemblée.

Commission 3 – Commission de rédaction

Mandat: harmoniser les textes des Résolutions et des Décisions de l'Assemblée, sans en altérer le sens, en vue de les soumettre à la séance plénière.

Commission 4 – Structure et programme de travail des Commissions d'études

Mandat: Examiner la structure et le programme de travail des Commissions d'études et revoir, si nécessaire, la liste des Questions à étudier. Proposer, en conséquence, à la lumière des contributions reçues, des projets de nouvelle Résolution et/ou de révision des Résolutions UIT-R 4, 5, 6, 7, 8, 9, 15, 38, 41, 48 et 49.

Commission 5 – Méthodes de travail de l'Assemblée des radiocommunications et des Commissions d'études

Mandat: Adopter les méthodes de travail appropriées de l'Assemblée des radiocommunications et des Commissions d'études des radiocommunications conformément à la Constitution et à la Convention de l'UIT. Proposer, en conséquence, sur la base des contributions reçues, des projets de nouvelle Résolution et/ou de révision des Résolutions UIT-R 1, 2, 12, 19, 37, 43, 44, 45, 51 et 52.

NOTE – Les méthodes de travail de l'Assemblée des radiocommunications sont régies par les dispositions de la Résolution UIT-R 1-4, en particulier celles énoncées aux § 1 et 7.1.

Annexe 2

Assemblée des radiocommunications de 2007 (AR-07)

CENTRE INTERNATIONAL DE CONFERENCES DE GENEVE (CICG)
15-19 OCTOBRE 2007

INSCRIPTION DES PARTICIPANTS

L'inscription à l'AR-07 se fera exclusivement *en ligne* sur le site web de l'AR-07 ([RA-07 - On-line delegate registration facilities](#)). Tous les renseignements concernant les coordonnateurs devraient parvenir au secrétariat de l'UIT-R au plus tard le 15 avril. Ils seront ensuite publiés sur le site web le 15 mai. Le système d'inscription en ligne sera disponible à compter du 15 juillet.

Pour faciliter l'inscription et garantir la sécurité du système, il est nécessaire que votre administration/société/organisation désigne un coordonnateur qui sera chargé de soumettre toutes les demandes d'inscription des délégués. **Lorsque le coordonnateur n'est pas le point de contact TIES indiqué dans le Répertoire général (voir l'adresse <http://www.itu.int/GlobalDirectory/index.htm>), vous voudrez bien nous communiquer son nom en utilisant le formulaire suivant.**

Nom de l'Etat Membre: _____		
<i>ou</i>		
Nom du Membre de Secteur: _____		
Coordonnateur désigné:		
_____	_____	_____
<i>Prénom</i>	<i>Initiale</i>	<i>Nom</i>

<i>Téléphone</i>		

<i>Adresse électronique</i>		

Pour nous faire parvenir le formulaire ci-dessus, ou pour tout complément d'information, veuillez vous adresser au Secrétariat du Bureau des radiocommunications par courriel (linda.kocher@itu.int) ou par télécopie (+ 41 22 730 6600).